

MAJ 04/02/2025

ISAPAYE CONNECT 2025

1. MISES A JOUR DES VALEURS CONVENTIONNELLES

Les avenants et accords non étendus ne sont actuellement pas disponibles et ne sont pas échéancés à ce jour.

Code IDCC	Libellé de la convention	Objet de la mise à jour	Date de la mise à jour	Date de l'accord ou Avenant
1351	Nationale des entreprises de prévention et de sécurité	Salaires	01/01/2025	Arrêté du 20 décembre 2023 Accord du 25 septembre 2023
1978	Nationale des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers	Salaires	26/01/2025	Arrêté du 02/01/2025 Accord du 28 octobre 2024
0637	Nationale des industries et du commerce de la récupération (recyclage, régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie)	Salaires	25/01/2025	Arrêté du 02/01/2025 Accord du 3 octobre 2024
1504	Nationale de la poissonnerie (commerce de détail, de demi-gros et de gros de la poissonnerie)	Salaires	01/02/2025	Arrêté du 7 janvier 2025 Accord du 18 septembre 2020



Si les valeurs sont applicables sur le mois en cours, recalculer le bulletin.

Si les valeurs sont applicables à une date antérieure, il est possible de faire des rappels sur le prochain bulletin.

2. AUTRES ÉVOLUTIONS

2.1. Frais professionnels trajet Domicile – Travail

2.1.1. Pourquoi une évolution ?

Une mise à jour des valeurs a été publiée au JORF du 21/01/2025, pour une application au 01/01/2025.

La limite d'exonération de la Prime transport, ou prise en charge des frais de transports personnel, est fixé à 300€ pour les frais de carburants.

La limite d'exonération du Forfait Mobilité Durable est fixée à 600€, augmentée à 900€ dans le cas d'un cumul avec la prise en charge d'un abonnement au transport public ou à un service de location de vélo.

Il n'y a plus de limite différente selon si on se trouve en France métropolitaine ou dans les DOM.

2.1.2. Que fait le programme ?

✓ Modification des données suivantes :

- **FRAIS_TRA3.STD** - FRAIS DE TRANSPORTS PERSONNELS
- **LIM_FMD_CARBU.STD** - LIMITE EXO FRAIS CARBURANT FORFAIT MOBILITES DURABLES
- **LIM_FMD_CARBU_DOM.STD** - LIMITE EXO FRAIS CARBURANT FORFAIT MOBILITES DURABLES - DOM
- **LIM_FMD_DOM.STD** - LIMITE EXO FORFAIT MOBILITES DURABLES - DOM
- **LIM_FMD_METRO.STD** - LIMITE EXO FORFAIT MOBILITES DURABLES - FRANCE METROPOLITAINE
- **LIM_FMD_SUP.STD** - LIMITE EXO SUPPLEMENTAIRE FORFAIT MOBILITES DURABLES

✓ Mise à jour de valeur :

Code	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
LIM_FMD_CARBU.STD	400	300
LIM_FMD_CARBU_DOM.STD	600	300
LIM_FMD_DOM.STD	900	600
LIM_FMD_METRO.STD	700	600
LIM_FMD_SUP.STD	800	900

2.1.3. Préconisation

Afin que les lignes **FMD.STD** – FORFAIT MOBILITÉS DURABLES < LIM EXO et **FMD_B.STD** – FORFAIT MOBILITÉS DURABLES > LIM EXO se déclenchent, il faut bien garder la donnée **FMD_TERRITOIRE.STD** complétée.



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires / Entreprise / Modifier**

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet **Valeurs**, aller dans le thème **Frais Professionnels**

ÉTAPE 3 : Choisir le territoire de prise en compte du forfait mobilités durables sur la donnée :

- **FMD_TERRITOIRE.STD** - FORFAIT MOBILITES DURABLES – TERRITOIRE

Au besoin il est possible de redéfinir la donnée au salarié.

2.2. Taux Accident du Travail Apprenti – MSA

Une correction a été faite afin que l'affichage du taux sur la fiche salariée soit bien à **1.95** au lieu de 1.99 et que celui-ci soit envoyé en DSN mensuelle.

Pour les entreprises affiliées à la MSA pour lesquelles un des salariés est apprenti, **il est nécessaire de calculer ou recalculer vos DSN** afin de les redéposer après installation de la mise à jour.



Si la DSN mensuelle de janvier a déjà été envoyée, il faut faire une DSN rectificative via un annule et remplace.

2.3. Plafond de Sécurité Sociale annuel

Une correction du plafond annuel a été faite au 01/01/2025.

Code	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
PLAF_SS_ANNEE.STD	46 368 €	47 100 €

Aucune manipulation.

3. QUESTIONS / RÉPONSES

3.1. Comment mettre en place et déclarer la Cotisation ADPS ?

Sur la fiche de paramétrage il est précisé Paiement Trimestriel avec un Déclaratif Annuel.

✓ Comment la mettre en place ?

ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Entreprise/Modifier/Organismes/Général**

ÉTAPE 2 : Ajouter l'organisme (selon votre fiche de paramétrage) avec les profils

PREV_PARIT_ETAB_C.STD et **PREV_PARIT_ETAB_NC.STD**

ÉTAPE 3 : Aller en **Salaires/Entreprise/Modifier/Organismes/Contrats de prévoyance**

ÉTAPE 4 : Ajouter une ligne avec la référence contrat de la fiche de paramétrage associée aux profils ajoutés précédemment.

✓ Comment la déclarer en DSN ?

La déclaration de cette cotisation est à faire manuellement une fois par an.

ÉTAPE 1 : Aller en **Déclarations/Déclarations mensuelles/ Accéder aux déclarations**

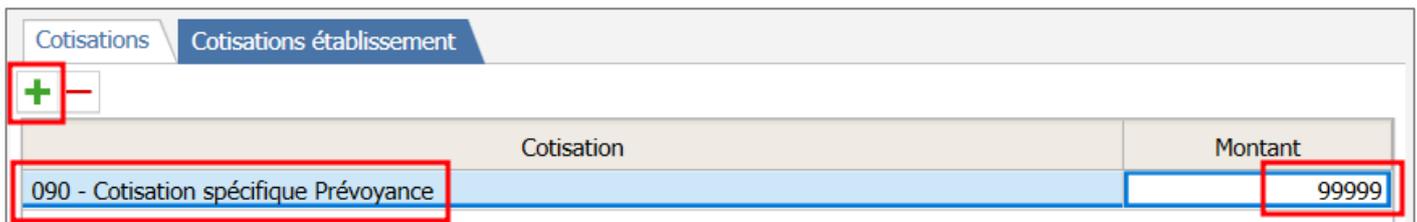
ÉTAPE 2 : Aller sur **Calculer/Recalculer**

ÉTAPE 3 : Aller sur **Voir/Modifier**

ÉTAPE 4 : Aller sur l'adhésion de l'organisme qui collecte l'ADPS.

ÉTAPE 5 : Sur l'onglet **Cotisations établissement**, cliquer sur le  en haut à gauche

ÉTAPE 6 : Ajouter le code **090** – Cotisation spécifique Prévoyance et saisir le montant



Cotisation	Montant
090 - Cotisation spécifique Prévoyance	99999

ÉTAPE 7 : Enregistrer avec la disquette

Attention le recalcul de la DSN mensuelle supprime les informations saisies.

3.2. Cotisation AEF_CESA doublée

Dans certains cas la cotisation **AEF_CESA.STD** se déclenche pour la TA et la TS.

Si sur le bulletin de salaire les 2 lignes de cotisations sont présentes, il sera nécessaire d'exclure l'une des 2.

ÉTAPE 1 : Aller en **Salaire/Bulletin de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : Sur la ligne de cotisation à supprimer, faire un clic droit "**Exclure la ligne du bulletin de salaire courant**"

	Code	
Ⓡ	FPC_01_RA.ST	FORMATION PROFESS
Ⓡ	FPC_COMPL_0	FORMATION PRO COM
Ⓡ	FPC_02_RA.ST	FORMATION PROFESS
Ⓡ	FPC_COMPL_0	FORMATION PRO COM
Ⓡ	F_PARIT.STD	CONTRIB. DIALOGUE
Ⓡ	AFNCA.STD	AFNCA
Ⓡ	ASCPA.STD	ASCPA
Ⓡ	PROVEA.STD	PROVEA
Ⓡ	ANEFA.STD	ANEFA
Ⓡ	ADEFA.STD	ADEFA
Ⓡ	AREFA.STD	AREFA
Ⓡ	AEF_BOURSE.:	AEF BOURSE EMPLOI
Ⓡ	AEF_BOURSE_	AEF BOURSE EMPLOI
Ⓡ	AEF_CESA.STL	AEF CESA TA
Ⓡ	AEF_CESA01.S	AEF CESA TS

- Paye à l'envers
- Ⓡ Rappel de cotisation
- Modifier le libellé
- Modifier les valeurs Ctrl+M
- Voir les compteurs et calculées
- Voir les injections dans les compteurs
- Accéder au paramétrage de la ligne
- Voir les conditions de validité
- Insérer une ligne
- Supprimer une ligne insérée
- Afficher toutes les lignes
- Exclure la ligne du bulletin de salaire courant

Une correction est en cours et sera présente dans une prochaine mise à jour.